

GRÂCE À MA RÉGION ...

... j'ai décroché un stage très formateur
dans une agence de voyage,
qui se concrétise par une embauche !

11491-L10.757933

Gaëtan

Conseiller en voyages chez LK Tours
Thann & Guebwiller (Haut-Rhin)

**You êtes jeunes ou demandeurs d'emploi, découvrez
un métier et développez vos compétences avec le PACE !**



Le Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise (PACE) est un stage en immersion, qui permet de confirmer un choix de métier, d'apprendre des gestes professionnels et d'acquérir des compétences techniques.



Pour qui ?

- Les **jeunes de 18 à 26 ans**, titulaires ou non d'un diplôme de **niveau inférieur au BAC +2**
- Les demandeurs d'emploi, âgés de **26 à 54 ans**, titulaires ou non d'un diplôme de **niveau inférieur au BAC**
- Les demandeurs d'emploi, âgés de **55 ans ou plus**, sans condition de diplôme
- Les **bénéficiaires du RSA**, sans condition d'âge ou de diplôme
- Les **personnes reconnues travailleurs handicapés**, sans condition d'âge ou de diplôme

La durée du stage est de **4 à 6 mois**. Vous serez **accompagné par un organisme de formation proche de chez vous** pendant toute la durée du parcours.



Quel accompagnement ?

Un référent PACE vous accompagne tout au long du parcours :

- **avant votre entrée en entreprise** : pour construire votre parcours de formation, en fonction de vos compétences et du poste qui vous sera proposé.
- **pendant toute la durée de votre stage** : rendez-vous hebdomadaire.
- **à la fin de votre contrat PACE** : pour vous aider à constituer votre portefeuille des compétences acquises et vous proposer des alternatives si vous n'êtes pas embauché par l'entreprise.



Où faire votre stage PACE ?

- **Dans une entreprise** située en Grand Est, relevant des secteurs d'activités suivants : industrie, agriculture, viticulture, transports, logistique, bâtiment, travaux publics, hôtellerie, restauration
- **Dans une entreprise, une association ou une structure publique** proposant des postes d'aide-soignant, d'aide à domicile, d'assistant social, de moniteur-éducateur, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture.



Quelle rémunération ?

Une rémunération mensuelle, financée par la Région Grand Est, vous est attribuée.



Comment s'inscrire ?

- 1 Rendez-vous sur grandest.fr
Choisissez votre département sur la carte !
- 2 Complétez le **formulaire d'inscription**
- 3 Un référent PACE vous contacte



Bon à savoir

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez vous faire accompagner par un conseiller **CAP Emploi**



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr